



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 5^{ème} BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
DU SAGE SIAGNE DU 17/06/2015 À PEYMEINADE
(Salle de réunion de la Régie des Eaux du Canal Belletrud)**



Présents : 25

Organismes présents ou représentés : 21

Organismes excusés : Commune de Tourrettes, Région PACA, SIGLE.

Annexes : feuille d'émergement, diaporama présenté par le SIVU, documents remis en séance modifiés suite à la réunion.

Rappel de l'ordre du jour

1. Élection du Président
2. Actualisation de la composition de la CLE du Bureau de la CLE
3. Aspect financier du SAGE Siagne
4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »
5. Avancement et déroulement de l'étude « Étude état des lieux du SAGE Siagne »
6. Études à mener (2015-2016) sur le bassin versant
7. Présentation des avis sur les projets de SDAGE 2016-2021 et de PGRI 2016-2021
8. Proposition relative à la dématérialisation
9. Proposition de modification du règlement de la CLE (simplification du règlement)
10. Actions de communication
11. Calendrier du SAGE
12. Divers

La réunion débute à 10h15.

M. Pierre BORNET, Maire de Cabris et Président du Syndicat de la Régie des Eaux du Canal Belletrud, accueille les participants.

M. François CAVALLIER, Maire de Callian, Président de la CLE, Vice-président du Syndicat Intercommunal Interdépartemental à Vocation Unique (SIVU), vice-Président du Conseil Général du Var, remercie les membres du Bureau de leur présence et propose un tour de table.

1. Élection du Président

Le Président de la CLE, rappelle sa volonté de laisser la présidence aux Alpes-Maritimes tout en confirmant son engagement dans la démarche du SAGE. La question de sa succession devra être étudiée durant l'été.

2. Actualisation de la composition de la CLE et du Bureau de la CLE

La CLE accueillera 6 structures : Seillans, Saint-Cézaire-sur-Siagne, le SIGLE, la Société d'Économie Mixte E2S, les chambres de Commerce et d'Industrie des Alpes-Maritimes et du Var.

M. Bernard CARDELLI précise qu'il ne s'agit pas d'une actualisation de la CLE car suite aux élections, il n'y a pas de modification des représentants des Conseils Départementaux. En revanche il s'agit d'accueillir 6 structures à la CLE qui est en cours de mandat et qui sera renouvelée en 2019. M. Bernard CARDELLI ajoute qu'il est en attente de la désignation du représentant du SIGLE. Mme Antonine MOHEN, chargée de mission SAGE, répond que la délibération sera prise courant septembre comme M. François TURLAN l'a indiqué par mail au SIVU.



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 5^{ème} BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
DU SAGE SIAGNE DU 17/06/2015 À PEYMEINADE
(Salle de réunion de la Régie des Eaux du Canal Belletrud)**



Concernant la composition du bureau de la CLE, proposition est faite d'ajouter dans le collège des usagers, des propriétaires fonciers, des organisations professionnelles et des associations concernées, la Société du Canal de Provence (SCP) et la Société d'Économie Mixte E2S.

M. Bernard CARDELLI, attire l'attention des membres sur le fait qu'un bureau constitué de 23 est trop lourd et qu'une petite équipe est à préférer.

Le Président de la CLE, M. François CAVALLIER répond que cela permet de garantir un travail en toute transparence et que ce point sera étudié lors de la prochaine CLE.

3. Aspect financier du SAGE Siagne

M. François CAVALLIER, prend acte du refus persistant d'une commune ne souhaitant pas participer à la convention financière du SAGE.

La chargée de mission SAGE présente les éléments financiers et les perspectives budgétaires 2016-2017 ; ce nécessitera la prolongation, par avenant, de la convention financière sur 2016-2017.

Mme Vanessa HUET du SISA s'interroge sur la part que cela représentera pour le SISA pour 2016-2017 et demande la synthèse budgétaire 2014.

M. François CAVALLIER lui répond que les éléments demandés lui seront communiqués prochainement.

(Note : la présentation du tableau de la répartition de la convention financière 2016-2017 est modifiée pour présenter les répartitions des communes du SIVU, du SISA et des autres communes).

4. Avancement de l'étude « Diagnostic pour une gestion équilibrée de la ressource en eau du bassin versant de la Siagne »

Dans le cadre de la séquence 3 de cette étude, des comités techniques restreints ont été mis en œuvre afin d'améliorer et de préciser certains résultats.

Une réunion s'est déroulée avec EDF et ARTELIA à Grenoble en présence du SIVU. La synthèse de ces travaux destinée à la bonne compréhension de l'ensemble du comité technique est en cours de diffusion.

M. François CAVALLIER remercie EDF pour sa collaboration et la volonté exprimée lors de ces travaux.

Une réflexion a été menée avec la DDTM 83, l'Agence de l'Eau, E2S, le CG83 et l'ONEMA afin de mettre en place un débit réservé aux sources de la Siagnole. Un projet d'arrêté est passé en CODERST le 10 juin dernier et a reçu un avis favorable. Une note pour l'information du comité technique a été réalisée.

M. François CAVALLIER se réjouit de la résolution de cette problématique en toute transparence.

Le planning de la mission d'ARTELIA est présenté, M. Bernard CARDELLI demande si le débat autour de la gestion de l'eau du Béal sera pris en compte, M. Philippe PIERRON précise que l'ensemble de l'étude est réalisée sur le bassin versant de la Siagne.

Mme Pascale VAILLANT, Présidente du SICASIL, ajoute qu'une étude de réutilisation des eaux traitées pour le soutien d'étiage à l'aval est en cours. Les résultats permettront d'alimenter les réflexions des prochaines commissions thématiques.



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 5^{ème} BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
DU SAGE SIAGNE DU 17/06/2015 À PEYMEINADE
(Salle de réunion de la Régie des Eaux du Canal Belletrud)**



M. Bernard CARDELLI insiste sur les débats qui devront être portés sur ces différents sujets et de l'attention qui doit être accordée à basse vallée de la Siagne, à l'estuaire, aux débits, aux problématiques de salinité.

M. Jean-Luc BELLAD précise que la Chambre d'Agriculture 06 va se réunir à l'automne pour faire une table ronde sur la place de l'agriculture dans la basse vallée. Le SIVU y sera convié.

Mme Vanessa HUET ajoute qu'une étude agricole va être lancée dans le cadre du PAPI d'intention Siagne-Béal et qu'à ce titre il est prévu de rencontrer l'ensemble des agriculteurs pour définir des objectifs réels.

M. Bernard CARDELLI demande que la DDTM soit associée à cette démarche.

M. Victor BASTUCK annonce une perte de 20% de la ressource et demande quelles sont les actions pour réaliser des économies d'eau.

M. François CAVALLIER rappelle les conséquences des débits réservés qui participent aux économies d'eau.

M. Jean-Luc BELLARD précise qu'il est surtout question de la gestion de l'eau.

Mme Laurence ESTIMBRE ajoute que le débit réservé est moins contraignant lorsque les structures entretiennent bien leurs réseaux.

M. Dominique ROUX de EDF Production Méditerranée, expose qu'il est nécessaire de laisser suffisamment de temps aux études afin de réaliser de bons schémas de gestion.

M. Bernard CARDELLI rappelle qu'il existe d'autres bassins versants notamment le bassin versant du Loup et qu'il est nécessaire de prendre en considération les fortes interconnexions. Un plan de gestion de la ressource en eau est demandé par le Préfet de bassin et c'est pour cela qu'il ne faut pas que l'élaboration du SAGE de la Siagne prenne du retard. Un groupe de travail interbassin pourrait être mis en place.

5. Avancement et déroulement de l'étude « Étude état des lieux du SAGE Siagne »

M. Pierre DEOUS, Président du SIVU, rappelle la problématique rencontrée avec les bureaux d'études ACTeOn/OIEau et précise que le marché a été résilié par recommandation datée du 29 mai (d'où la provision de 10 000€ en contentieux en 2016). Tous les courriers ont été cosignés par le Président du SIVU et le Président de la CLE.

M. Bernard CARDELLI demande la forme juridique du groupement vis-à-vis de la résiliation du marché.

(Note : le groupement ACTeOn/OIEau est un groupement conjoint dont le mandataire est solidaire. Ainsi, la notification au mandataire de la rupture du marché entraîne la résiliation du marché pour les autres co-traitants).

M. Dominique ROUX souhaite savoir si la coordination avec le bureau d'études ARTELIA peut être à l'origine, ou bien expliquer en partie, les dysfonctionnements relevés.

La chargée de mission explique que la critique formulée au groupement est de ne pas tenir compte des remarques et observations formulées, tant dans l'organisation des réunions, que du travail fourni et que dans la communication en général. Le manque de coordination avec ARTELIA n'a pas été reproché au groupement ACTeOn/OIEau.



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 5^{ème} BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
DU SAGE SIAGNE DU 17/06/2015 À PEYMEINADE
(Salle de réunion de la Régie des Eaux du Canal Belletrud)**



Par ailleurs, concernant la suite à donner à l'étude « État des lieux », M. Bernard CARDELLI souhaite savoir ce qui est exploitable dans les documents rendus par les bureaux d'études. La chargée de mission précise qu'une partie du travail de reprise de l'étude sera de commencer par faire l'inventaire des données.

6. Études à mener (2015-2016) sur le bassin versant

Le premier COTECH de l'étude piscicole a eu lieu le 15 juin dernier au SIVU. Le rendu du cahier des charges est prévu en fin d'année 2015.

M. Philippe PIERRON précise que l'étude « Ressource stratégique » consistera à acquérir des données autour de la disponibilité en eau sur le territoire.

Mme Laurence ESTIMBRE souligne que cette étude est très attendue.

7. Présentation des avis sur les projets de SDAGE 2016-2021 et de PGRI 2016-2021

Les courriers d'avis sur le SDAGE et le PGRI du SIVU cosignés par la CLE sont présentés. M. Bernard CARDELLI précise qu'il ne faut pas confondre le PRI et le TRI.

Mme Laurence ESTIMBRE, Directrice du SICASIL et du SIAUBC, présente rapidement les avis formulés par le SICASIL, le SIAUBC et la CAPL. L'accent est mis sur la détermination de la priorisation des captages à protéger. Par ailleurs Mme Laurence ESTIMBRE souligne que les résultats de l'étude EVP sur le bassin versant du LOUP n'ont pas été intégrés puisque le SDAGE considère que l'ensemble du bassin versant du LOUP est en déséquilibre quantitatif.

M. Philippe PIERRON indique que 250 remarques à l'échelle du bassin Rhône Méditerranée, Corse ont été formulées et que des éléments de réponse seront étudiés de façon globale lors de la réunion du Comité de Bassin le 22 juin 2015.

Mme Laurence ESTIMBRE demande à l'Agence de l'Eau si des sous-comités techniques locaux pourraient être créés et qui seraient représentés à la CLE afin de relayer les informations.

M. Philippe PIERRON dit que cela pourrait effectivement être mis en place et que c'est en cours de réflexion à l'Agence de l'Eau.

M. Bernard CARDELLI précise que tous les captages doivent être protégés suite à la loi de 1964. Le but aujourd'hui c'est de définir des captages prioritaires selon un cahier des charges.

Mme Laurence ESTIMBRE constate que les cibles retenues pour la priorisation des captages sont les nitrates et les pesticides et regrette que d'autres facteurs ne soient pas pris en compte comme le milieu karstique ou bien encore le nombre d'habitants desservit.

M. Philippe PIERRON confirme que l'affichage de captages prioritaires correspond à des captages soumis à de fortes pressions de contamination à traiter en urgence.

M. Jean-Luc BELLARD attire l'attention sur le caractère atypique en Siagne de l'agriculture.

8. Proposition relative à la dématérialisation

Il est proposé de réaliser les échanges internes au fonctionnement de la CLE et de son bureau de façon dématérialisée, dans un souci d'économies et de gain de temps. M. Bernard CARDELLI demande si



**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 5^{ème} BUREAU DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE)
DU SAGE SIAGNE DU 17/06/2015 À PEYMEINADE
(Salle de réunion de la Régie des Eaux du Canal Belletrud)**



cela se pratique dans les collectivités. M. François CAVALLIER lui répond que cela se pratique déjà et que la règle consiste à ce que les membres accusent réception du courrier électronique.

Mme Pascale VAILLANT, Présidente du SICASIL, précise qu'une fiche donnant l'accord et précisant les coordonnées devra être signée par chacun des membres.

9. Proposition de modification du règlement de la CLE (simplification du règlement)

Les modifications du règlement sont présentées rapidement. M. François CAVALLIER précise qu'il est proposé de recourir au vote à main levée dans le cadre de l'élection du Président de la CLE.

10. Actions de communication

Étant donné l'heure tardive, la chargée de mission propose que ce point soit traité lors d'une prochaine réunion.

11. Calendrier du SAGE

Concernant le planning, M. Philippe PIERRON attire l'attention sur le fait qu'attendre les résultats de l'ensemble des résultats de l'étude « Diagnostic de la ressource en eau » demandera trop de temps et qu'il est donc préférable d'opter pour la variante 1.

Concernant le planning, M. Philippe PIERRON attire l'attention sur le fait qu'attendre les résultats de l'ensemble des résultats de l'étude « Diagnostic de la ressource en eau » demandera trop de temps et qu'il est donc préférable d'opter pour la variante 1.

M. Bernard CARDELLI demande s'il est nécessaire de revalider le CCTP, Mme Antonine MOHEN lui répond qu'il est primordial de définir judicieusement ce qu'il est attendu de la suite de l'étude « État des lieux » afin de maîtriser l'étude.

Suite aux différents échanges lors de l'état d'avancement de l'étude « État des lieux » (point 5) et du calendrier du SAGE (point 11) il est convenu qu'il est préférable de passer un nouveau marché « au plus vite » : le scénario 2 variante 1 semble le plus pertinent.

12. Divers

Aucune autre question n'est soulevée, le Président remercie les membres du Bureau pour cette réunion, la séance est levée à 12h45.

Le Président de la CLE
François CAVALLIER